

Aux citoyens de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Le rôle de perception foncier et locatif pour l'année 2019 est déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Macamic, ce 23 janvier 2019



Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe